

# **RETURN BIDS TO:** RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government** Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) **B3J 1T3** 

Bid Fax: (902) 496-5016

# Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Date	·				
201					
E6HAL-130011/A 2014-					
Client Reference No N° de référence du client GETS					
E6HAL-13-0011 PW-\$F					
MS N	lo./N° V	ME			
rend	d fin	Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT			
:		uyer Id - Id de l'acheteur 1219			
F	FAX No	N° de FAX			
(902)496-5261 ( ) (902)496-5016					
	ENT SI	ERVICES CANADA			
	oren	FAX No (902)49			

This request for a Standing Offer does not include provisions for security.

Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-3-71216

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# **TABLE DES MATIÈRES**

# TITRE OCPR - LOCATION DE VÉHICULES POUR GESTION DE LA FLOTTE

# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- Compte rendu

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des offres
- 3. Ancien fonctionnaire
- 4. Demandes de renseignements demande d'offres à commandes
- 5. Lois applicables

# PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

# PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

- 1. Capacité financière
- Exigences en matière d'assurance

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

- 1. Offre
- 2. Exigences relatives à la sécurité
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- Durée de l'offre à commandes
- 5. Responsables
- 6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 7. Utilisateurs désignés
- 8. Instrument de commande

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011 HAL-3-71216

- 9. Limite des commandes subséquentes
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Attestations
- 12. Lois applicables

# B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Besoin
- 2. Clauses et conditions uniformisées
- 3. Durée du contrat
- 4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 5. Paiement
- 6. Instructions pour la facturation
- 7. Exigences en matière d'assurance

#### Liste des annexes :

Annexe A - Besoin

Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Exigences en matière d'assurance Annexe D - Liste des noms d'administrateurs

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# TITRE - OCPR - LOCATION DE VÉHICULES POUR GESTION DE LA FLOTTE

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC:
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection:
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les exigences d'assurances; et liste des nommes des adminstrateurs.

## 2. Sommaire

Offre à commandes principale et régionale portant sur la location de véhicules pour la Gestion du parc automobile/besoins opérationnels qui ne serviront pas aux déplacements gouvernementaux. Dans le cadre des locations connexes au déplacement, voir le Répertoire des établissements d'hébergement et des entreprises de location de véhicule. Le marché porte sur la location de divers véhicules, y compris des voitures d'état-major, des familiales, des camions de ½ tonne à quatre roues motrices pour 7 ou 12 passagers et des VUS, à divers ministères et/ou organismes fédéraux pour une période de deux ans, avec une période de renouvellement facultative d'un an. Les locations se feront en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les véhicules fournis doivent être conformes aux véhicules indiqués dans le Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement qui est disponible sur Intranet, à l'adresse suivante : http://publiservice.gc.ca/services/icpsss-spicsn/gmvog/intro-e.html.

E6HAL-130011/A

de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006 et 2007.

Pour les besoins de services, les offrants qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire, doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions.

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

# 3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

# 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> uniformisées d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

# 1.1 Clauses du Guide des CCUA

M9033T (2011-05-16) Capacité financière

## 2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No - Nº du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

#### **Définitions**

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b .un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de facon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur les Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

# Oui( ) Non ( )

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011 HAL-3-71216

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

# Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- A. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- B. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- C. la date de la cessation d'emploi;
- D. le montant du paiement forfaitaire;
- E. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- F. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- G. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

### 4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

# 5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-3-71216

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

#### 1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: offre financière (1 copie papier) Section II: attestations (1 copie papier).

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes. b)

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B. Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

a) ( )		les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.
		Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA Master Card
b)	( )	les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas

acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-3-71216

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

### 1.1 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

### 2. Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes. Une seule offre permanente sera publié.

Toutes les valeurs de l'annexe B1 et B2 annexe sous la rubrique «Montant» seront additionnés pour déterminer le prix évalué.

# **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

#### 1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

#### 1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006 (2013-03-01). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

#### 2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### 2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux services canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le service offert est un service canadien, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le service offert sera traité comme un service non-canadien.

Le soumissionnaire atteste que :

- () le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.
  - 2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

# PARTIE 6 - EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

# 1. Capacité financière

Clause du Guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

# 2. Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe C si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

# PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

### 2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées* 

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# <u>d'ach</u>at

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee s-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

HAL-3-71216

E6HAL-13-0011

# 3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

# 3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er mai au 30 juillet;

Deuxième trimestre : du 1er août au 31 octobre;

Troisième trimestre : du 1er novembre au 31 janvier;

Quatrième trimestre : du 1er février au 30 avril.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

### 4. Durée de l'offre à commandes

#### 4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1 mai 2014 au 30 avril 2016.

# 4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'une année, à partir du 1 mai 2016 jusqu'au 30 avril 2017, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-130011/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

## 5. Responsables

## 5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Linda Richard
Agente d'approvisionnements
Travaux Public et Services Gouvernmentaux Canada
1713 Bedford Row
Halifax, Nouvelle-Écosse B3J 3M9

Téléphone: (902) 496-5261 Télécopieur: (902) 496-5016

Courriel: linda.k.richard@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

# 5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

#### 5.3 Représentant de l'offrant

(Compléter s.v.p.)	
Nom: Titre:	 
Organisation: Adresse:	
Téléphone :	
Télécopieur : Courriel :	

### 6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# 7. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11.

#### 8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire. PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes).

# 9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000 \$ (taxes applicables incluses).

# 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales <u>2005</u> (2014-03-01), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2014-03-01) Conditions générales services (complexité movenne)
- e) I'Annexe « A », Besoin ;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de l'offre)

#### 11. Attestations

# 11.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

### 11.2 Clauses du Guide des CCUA

M3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

E6HAL-130011/A

E6HAL-13-0011

ion Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

HAL-3-71216

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# 12. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 2. Clauses et conditions uniformisées

# 2.1 Conditions générales

<u>2010C</u> (2014-03-01), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2014-03-01) Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 3. Durée du contrat

### 3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

# 4. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### 5. Paiement

# 5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé en conformité avec la base de paiement à l'annexe «B».

# 5.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

5.3 Paiement uniqu
--------------------

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## 5.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :	et	
Los cartos de credit survantes sont acceptees.	CL	

# 6. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

# 7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe C . L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-3-71216

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE «B»

#### **BESOIN**

#### **EXIGENCE**

# TITRE : Location de voitures de tourisme – non pour les déplacements gouvernementaux

Offre à commandes principale et régionale pour la location de véhicules à des fins opérationnelles/de gestion du parc automobile **non** liées à des déplacements gouvernementaux. Pour les locations à des fins de déplacements, veuillez vous reporter au Répertoire des établissements d'hébergement et des entreprises de location de véhicules. Location de véhicules, notamment des voitures d'état-major, des voitures familiales, des camions de sept et douze tonnes, des camionnettes d'une demi-tonne, des camions à quatre roues motrices et des véhicules utilitaires sport, à différents organismes et(ou) ministères du gouvernement fédéral pour une période de deux (2) ans, avec option d'un (1) an supplémentaire, dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les véhicules fournis doivent être conformes à ceux indiqués dans le Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement (GCVAG), disponible dans l'intranet à l'<u>adresse http://publiservice.gc.ca/services/icpsss-spicsn/gmvog/intro-f.html</u>

# RESPONSABILITÉ PRÉCÉDANT L'ACCEPTATION D'UNE COMMANDE SUBSÉQUENTE À UNE OFFRE À COMMANDES (OC)

- i) effectuer une inspection visuelle de l'équipement (tout l'équipement doit être accessible), conformément à la Demande de biens et de services, avec un représentant autorisé de l'entreprise et un membre du ministère et(ou) de l'organisme locateur;
- ii) consigner l'état de l'équipement inspecté, c.-à-d. inspection visuelle complète de l'état de l'équipement à l'intérieur et à l'extérieur et vérification de la conformité à toutes les exigences en matière de sécurité conformément aux normes de sécurité provinciales, l'équipement doit satisfaire à toutes nos exigences; et
- préparer un rapport écrit à présenter à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sur l'état de l'équipement et sur sa conformité aux besoins de la Couronne.

#### SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU RENDEMENT

1. La plupart des commandes seront occasionnelles avec temps de réponse maximum de 12 heures. Il pourrait y avoir des exceptions et, s'il y a lieu, l'entrepreneur en sera informé. Les locations seront effectuées à court terme puisque la Couronne n'est pas en mesure de prévoir ses besoins en véhicules. L'entrepreneur doit fournir un numéro de confirmation pour les véhicules demandés vingt-quatre (24) heures à l'avance. Les commandes seront passées le plus rapidement possible auprès de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit informer le locataire de la

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

disponibilité des véhicules au plus tard à 13 h 30 le dernier jour ouvrable précédant la date à laquelle le véhicule est demandé.

- 2. La Couronne fournira les conducteurs, l'essence et l'entretien courant quotidien, ce qui comprend l'ajout d'huile, s'il y a lieu, le carburant, la pression des pneus et le niveau de fluide de refroidissement, et retournera à l'entrepreneur toutes les pièces remplacées du véhicule, y compris les pneus usés ou endommagés, si l'entreprise le demande. Au terme de la demande subséquente, la Couronne fera le plein de tous les véhicules et les fera nettoyer avant de les remettre à l'entreprise.
- 3. Une personne-ressource et un numéro de service téléphonique en cas de défaillance de l'équipement doivent être accessibles tous les jours, 24 heures par jour, pour autorisation immédiate de réparation/remplacement de l'équipement inutilisable. Toute période d'immobilisation due à un accident ou à une défaillance de l'équipement ne sera pas calculée dans la durée de la location.
- 4. L'équipement doit être fourni sans opérateur. S'il y a lieu, l'équipement loué doit être fourni avec le réservoir plein de carburant au début de chaque période de location. À la fin de chaque location, le locataire doit remplir le réservoir à ses frais.
- 5. Si possible, les détails relatifs à la durée des transactions de location individuelles doivent être confirmés au moment de la commande subséquente à l'OC. Les dates précisées dans chaque commande subséquente seront présentées sous réserve de modifications en cas d'activités ou d'engagements imprévus. L'entreprise doit donc établir la facture uniquement d'après la période réelle de la commande.
- 6. Chaque contrat doit préciser le nombre et le type de véhicules à fournir et les modalités qui permettent la location sur une base quotidienne, hebdomadaire et mensuelle. Tous les véhicules sont assujettis à l'acceptation par le représentant autorisé, avant la commande subséquente.
- 7. L'obligation contractuelle n'entrera en vigueur qu'en cas de commande subséquente autorisée en vertu de l'entente d'OC par le représentant autorisé de la Couronne. Toute commande subséquente autorisée par des représentants autres que ceux de la Couronne ne sera la responsabilité ni de la Couronne ni des représentants autorisés.
- 8. Le point de contact sera indiqué dans les documents relatifs à chaque commande subséquente à une OC.
- 9. L'entrepreneur doit donner un numéro de téléphone local à utiliser après les heures d'ouverture à des fins d'annulation ou en cas d'urgence.
- 10. L'entrepreneur ne doit imposer aucune limite de kilométrage.
- 11. FRAIS D'ANNULATION : Nonobstant n'importe quelle disposition contenue dans la commande subséquente, le Ministère se réserve le droit, en tout temps, de mettre fin à la commande ou de modifier les exigences en ce qui concerne le ou les véhicules, sans frais, moins de 12 heures après la commande.
- 12. Deux copies des factures doivent être reçues moins de 15 jours après la commande subséquente par le représentant autorisé, comme indiqué dans les documents de la commande subséquente.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

13. Les véhicules fournis doivent être en très bon état et répondre à toutes les exigences provinciales. Ils ne doivent pas avoir plus d'un (1) an.

#### RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

- 14. L'entrepreneur est chargé d'effectuer la livraison lors d'une commande subséquente et de reprendre possession de l'équipement au terme de la commande (FOB) dans un rayon de 50 kilomètres en Nouvelle-Écosse, et de 120 kilomètres au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, du lieu de livraison lorsqu'il reçoit l'avis du représentant autorisé. S'il faut prendre possession de l'équipement aux locaux de l'entrepreneur, il incombe au membre ou aux membres de le faire, d'effectuer l'inspection visuelle et, au terme de la location, de retourner l'équipement et de l'inspecter soigneusement sur les lieux de l'entreprise. La Couronne n'autorise personne à aller chercher le membre à son lieu de résidence. Les frais de location débutent au moment où le véhicule est livré ou que le membre en prend possession, et se termine lorsque le locataire est avisé de reprendre le véhicule après la location, ou lorsque le véhicule est retourné aux locaux de l'entrepreneur par un représentant autorisé. Si le véhicule n'est pas repris dans un délai raisonnable, sur avis au locateur de la fin de la location, le locataire ne sera nullement tenu responsable de tout dommage survenu après l'avis.
- 15. Acceptation de la commande subséquente par la Couronne
  - a. L'équipement visé par la commande doit être nettoyé à fond, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour permettre une inspection adéquate, et son réservoir de carburant doit être rempli.
  - b. Il faut s'assurer que les documents d'immatriculation et d'assurance du véhicule sont à jour et dans le véhicule, et que les exemptions ou permis relatifs au véhicule sont en vigueur et en place.
  - c. Une inspection visuelle doit être effectuée et un rapport sur l'état du véhicule signé par les représentants de l'entreprise et de la Couronne.
  - d. Les véhicules fournis doivent respecter les dispositions de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles du Canada* et les spécifications du Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement (GCVAG). Tous les composants d'origine du fabricant doivent être en état de marche.
  - e. Tous les véhicules doivent être munis d'un pneu de rechange et d'un cric, rangés dans un compartiment prévu à cet effet.
- 16. L'entrepreneur doit effectuer les remplacements de filtre à huile et fournir tous les filtres et lubrifiants nécessaires, et effectuer au besoin l'entretien exigé en vertu de la garantie. L'entretien inclus dans la garantie doit comprendre la fourniture des pièces normalement visées par la garantie du fabricant et la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de ces pièces. La durée de la garantie ne doit jamais être inférieure à 12 mois. Le service couvert par la garantie doit pouvoir être obtenu auprès de n'importe quel concessionnaire du véhicule loué au Canada. L'entreprise est responsable de tout service ou entretien demandé avec un avis de 12 heures.
- 17. Il faut fournir des pneus d'hiver sur demande.
- Tous les véhicules doivent être dotés de garde-boue et de tapis.
- 19. Si l'équipement commandé ne respecte pas les dispositions du présent document, la commande peut être annulée et ne fera l'objet d'aucuns frais de service, de location et de livraison.

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

20. L'entrepreneur doit veiller à ce que l'équipement fourni réponde à nos besoins jusqu'au terme de la location, sinon l'équipement doit être remplacé par un équipement convenable (sans frais supplémentaires pour la Couronne) pour le reste de la période de location.

- 21. L'entrepreneur doit être au courant qu'il est possible que les conducteurs soient âgés de moins de 25 ans, mais qu'ils seront des employés de la Couronne et des conducteurs qualifiés conformément aux politiques et aux règlements de la Couronne. L'entente de location devra préciser ces détails.
- 23. Le principe général selon lequel le gouvernement du Canada prend en charge les risques auxquels il est le seul exposé et sur lesquels il exerce généralement un contrôle s'applique à la gestion des risques pour le matériel roulant (MR) loué par le ministère de la Défense nationale (MDN) et conduit par son personnel. Par conséquent, l'approche privilégiée du MDN lors de la location de MR consiste à assumer toutes les responsabilités à la perte ou à l'endommagement du MR loué. Lorsque le Ministère ou son personnel est fautif ou négligent, il doit assumer toutes les responsabilités envers les tiers (c.-à-d. préjudice corporel et dommage matériel) et tous les montants que le MDN ou son personnel doit payer par obligation juridique pour dommages.
- 22. La Couronne est responsable des véhicules perdus et endommagés pendant toute commande subséquente à la présente OC si la négligence ou l'imprudence des employés est en cause, mais pas si la perte ou le dommage est attribuable à l'usure normale ou à une catastrophe naturelle. Les véhicules endommagés entre le moment de la livraison du véhicule au locataire et le moment où le locataire rend ce véhicule (fin de la location) au fournisseur sont la responsabilité de l'entrepreneur. La Couronne prend à sa charge les pertes et les dommages entraînés par le vol, mais pas par la négligence de l'entrepreneur.
- 23. Les réclamations contre la Couronne seront traitées lorsque les dommages à l'équipement loué résulteront de la négligence (manque d'entretien et d'attention aux conditions d'utilisation normales de l'équipement) des employés de la Couronne dans le cadre de leurs fonctions.
- 24. L'entrepreneur doit répondre à toute demande d'entretien ou de réparation en moins de guatre heures et si, en cas de défaillance de l'équipement ou d'accident rendant l'équipement inutilisable, plus de quatre heures sont nécessaires. l'entrepreneur doit fournir, sans frais pour la Couronne, un véhicule de remplacement de valeur égale ou supérieure. Les dommages excédentaires seront à la charge de la Couronne. Les réparations seront effectuées conformément aux normes énoncées par la Couronne. La Couronne ou le représentant autorisé ne paiera pas pour le temps d'immobilisation entraîné par les réparations effectuées, le traitement de la correspondance ni toute autre conséquence directe ou indirecte des dommages à l'équipement loué. Ainsi, il appartient à toutes les parties concernées, y compris l'entrepreneur, de faire leur possible pour rendre rapidement l'équipement loué de nouveau utilisable. La facture de l'entreprise ne doit comporter que les réparations effectuées et elle doit accompagner la demande de paiement. La qualité des réparations doit être comparable à ce qui se fait dans l'industrie. La Couronne doit pouvoir, si elle le désire, obtenir une estimation par une tierce partie des réparations indiquées afin de valider l'estimation de l'entrepreneur. Aucuns frais administratifs ne doivent être ajoutés au coût des réparations et de la main-d'œuvre. L'autorité contractante de TPSGC et l'analyste principal des revendications résoudront les différends.
- 25. Tous les frais relatifs à l'équipement loué cesseront de s'appliquer au moment où le représentant autorisé informera l'entreprise de la fin de la location.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

E6HAL-130011/A

HAL-3-71216

26. Les tarifs de l'OC seront établis en fonction d'une usure normale du véhicule/de l'équipement loué lorsqu'il est retourné à l'entrepreneur. Une copie de la fiche de travail remplie et signée doit accompagner toute réclamation. La Couronne sera responsable de tout dommage non considéré comme de l'usure normale. Aux fins de la présente OC, voici la définition d'usure normale :

Voici le genre de détériorations auxquelles on s'attend au terme de l'OC:

- i) les éclats de peinture et rayures mineures qui ne laissent pas voir le métal de base et les rayures mineures qui peuvent être polies;
- ii) les éclats de peinture causées par des pierres projetées par les roues du véhicule ou d'autres véhicules:
- iii) les câbles de frein d'urgence effilochés ou étirés;
- iv) l'usure de l'intérieur des véhicules, à l'exception des trous, des brûlures ou des déchirures des surfaces à l'intérieur de l'habitacle:
- v) l'usure des pneus, tant qu'ils satisfont aux normes de sécurité provinciales;
- vi) la détérioration entraînée par le retrait de décalcomanies et de marques (indications) et toute réparation de peinture s'ensuivant ne seront pas considérées comme une usure normale; les réparations seront donc facturées;
- vii) tous les composants d'origine du véhicule du fabricant doivent être en état de marche.
- 27. L'impossibilité de fournir l'équipement pour plus de cinq commandes subséquentes peut entraîner le retrait de l'OC.
- 28. Toutes les demandes concernant les véhicules loués doivent être présentées aux représentants autorisés de la Couronne.
- 29. Les périodes de facturation pour un mois sont basées sur un cycle de 30 jours à compter de la date de la commande.
- 30. L'entrepreneur doit avoir un délai de réponse d'urgence d'une heure.

#### 31. **CLAUSE DE PRISE EN CHARGE DES DOMMAGES**

Lorsque l'entrepreneur est informé du retour d'un équipement loué, il lui incombe de venir chercher cet équipement au lieu de livraison. L'entrepreneur doit savoir que la Couronne ne sera plus responsable de l'équipement une fois que l'entrepreneur aura été informé de la fin de la commande subséquente. Par conséquent, l'entrepreneur doit faire tout son possible pour retirer l'équipement le plus tôt possible du lieu de livraison. Il incombe également à l'entrepreneur de voir à ce qu'une inspection appropriée soit effectuée avant que l'équipement quitte le lieu de livraison. Lorsqu'il reprend possession du véhicule, l'entrepreneur doit l'inspecter selon les étapes suivantes :

- a. L'entrepreneur effectue une inspection visuelle de l'extérieur et de l'intérieur de l'équipement.
- b. S'il remarque des dommages à l'équipement, l'entrepreneur ou son représentant doit s'assurer que le représentant autorisé en est informé.
- c. Le cas échéant, le représentant de la Couronne ainsi que le représentant autorisé de l'entrepreneur doivent arriver à un accord sur la nature et sur l'importance des dommages observés. Ces renseignements doivent être consignés, par le représentant de la Couronne et le

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-3-71216

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

représentant autorisé de l'entrepreneur, sur la fiche d'inspection avant que l'équipement quitte le lieu de livraison.

- d. En cas de dommages importants, comme des bosselages, des pièces manquantes, des égratignures qui laissent voir le métal de base, ou en cas de dommages suspects, un représentant du Ministère autorisé doit en être avisé. Un rapport de sécurité doit être établi et gardé au dossier avec le rapport de l'enquête qui doit être menée par le représentant de la Section de sécurité.
- e. L'entrepreneur doit savoir qu'une fois que l'équipement quitte le lieu de livraison et que son représentant a accepté le véhicule sans noter de dommage, aucune réclamation ne peut être présentée à cet effet à la Couronne.
- f. Les représentants respectifs de la Couronne et de l'entrepreneur doivent signer la fiche d'inspection en guise d'acceptation de l'état de l'équipement.

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# ANNEXE B1 - PREMIÈRE PÉRIODE (DEUX ANS) BASE DE PAIEMENT – NOUVELLE-ÉCOSSE

- i) Entrez seulement les renseignements demandés dans le tableau
- ii) Quantité estimative x prix unitaire = montant (effectuez ce calcul pour les lignes 1 à 4)
- iii) Définitions : **Un jour = vingt-quatre (24) heures**

Une semaine = sept (7) jours

Un mois = trente (30) jours ou trente et un (31) jours (s'il y a lieu)

PRIX: Les prix proposés doivent comprendre tous les suppléments applicables

Les frais de livraison et de reprise de possession sont compris dans le coût de location.

Les quantités estimatives indiquées dans le présent document s'étendent sur un (1) an et sont à titre indicatif seulement. Les quantités indiquées dans l'annexe B1 - Nouvelle-Écosse et B2 - Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard seront multipliées par deux (2) afin de déterminer le montant sur deux (2) ans aux fins d'évaluation. Toutes les valeurs indiquées à la case « Montant » (y compris la 2° période facultative d'un (1) an) seront additionnées pour obtenir un prix estimatif total. Les frais de livraison et de réception doivent être compris dans le coût de location. Toutes les valeurs indiquées dans les annexes B1 et B2 seront additionnées pour calculer le prix estimatif. Une (1) seule offre à commandes sera publiée.

 Taux de location : Berlines compactes / 5 occupants, 4 portières,
 4 cylindres, transmission automatique et moteur ID50, en conformité avec la spécification D50 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	2 000	\$	Par jour	\$		
2. Taux	500	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	100	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de Taux fixe \$						
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -						
10)						
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :						

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

E6HAL-130011/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Taux de location : Berlines intermédiaires / 5 occupants, 4 portières,
 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification D00 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000	\$	Par jour	\$		
2. Taux	500	\$	PAR SEMAINE	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	100	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$			
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -						
10)						
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :						

3. Taux de location : **Berlines compactes / 5 occupants –** 4 portières, 4-5 places, 4-6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **D30 du GCVAG.** 

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	2 000	\$	Par jour	\$		
2. Taux	500	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	100	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$			
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -						
10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Taux de location : PETITES FAMILIALES – 4 portières, 4 places, 4 cylindres, 4. transmission automatique, en conformité avec la spécification H50 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	1 000	\$	Par jour	\$		
2. Taux	250	\$	PAR SEMAINE	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$			
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -						
10)						
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :						

Taux de location: FAMILIALES INTERMÉDIAIRES – 4 portières, 6 cylindres, 5. transmission automatique, en conformité avec la spécification H00 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	1 000	\$	Par jour	\$		
2. Taux	200	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	50	\$	PAR MOIS	\$		
4. Frais d'annulation	(S'IL Y A LIEU) - AN	TAUX FIXE	\$			
12 HEURES AVANT LA P	RISE DE POSSESSION					
10)						
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :						

Taux de location: MINI-FOURGONNETTES / 7 OCCUPANTS /CARROSSERIE 6. ALLONGÉE (256), 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification M60 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	1 500	\$	Par jour	\$	
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation	ON (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA	PRISE DE POSSESSIO				
10)					
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :					

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

hal219

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

7. Taux de location : **FOURGONNETTES COMMERCIALES**, 8 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **T60 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant			
			DÉLIVRANCE				
1. TAUX QUOTIDIEN	3 500 jours	\$	Par jour	\$			
2. Taux	250	\$	PAR SEMAINE	\$			
HEBDOMADAIRE							
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$			
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$				
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO						
10)							
Marque et modèle des véhicules offerts :							

8. Taux de location : **CAMIONNETTES DE 1/4 TONNE**, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **L61 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500	\$	Par jour	\$
2. Taux	300	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -				
10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

9. Taux de location : **CAMIONNETTES DE 1/2 TONNE**, (4x4) 8 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **N41 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	300	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE			
- 10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# 10. Taux de location : **PETITES CAMIONNETTES**, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **L41 (4 x 4) du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000 jours	\$	Par jour		\$	
2. Taux	200	\$	Par semaine		\$	
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois		\$	
4. Frais d'annulati	ON (S'IL Y A LIEU) —	TAUX FIXE		\$		
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)	· ·					
Marque et modèle des véhicules offerts :						

# 11. Taux de location : CAMIONNETTES – CABINE ALLONGÉE – Q40 4 X 2/Q41 4 X 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000 jours	\$	Par jour		\$
2. Taux	200	\$	Par semaine		\$
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois		\$
4. Frais d'annulation	4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de				\$
12 HEURES AVANT LA	PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE			
- 10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

# 12. Taux de location - **CAMIONNETTES - CABINE MULTIPLACE**- **Q80** 4 x 2/**Q81** 4 x 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation	ON (S'IL Y A LIEU) -	ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :				

E6HAL-130011/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# 13. Taux de location – **FOURGONNETTES TRONQUÉES – CABINE ET CHÂSSIS**, **S70 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500	\$	Par jour	\$		
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$		
		ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)	( - 10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :						

14. **FOURGON GRAND VOLUME**, de 1 à 1.5 tonne, conforme au **GMV S70**. Roues arrière simple ou double, 14 500 lb, et carrosserie cargo de 14 à 16 pieds. Le fourgon doit être doté d'une porte-rideau et d'une rampe escamotable rangée sous la carrosserie du véhicule.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# ANNEXE B1 - DEUXIÈME PÉRIODE (OPTION D'UNE ANNÉE) BASE DE PAIEMENT – NOUVELLE-ÉCOSSE

- i) Entrez seulement les renseignements demandés dans le tableau
- ii) Quantité estimative x prix unitaire = montant (effectuez ce calcul pour les lignes 1 à 4)
- iii) Définitions : **Un jour = vingt-quatre (24) heures**

Une semaine = sept (7) jours

Un mois = trente (30) jours ou trente et un (31) jours (s'il y a lieu)

PRIX: Les prix proposés doivent comprendre tous les suppléments applicables

Les frais de livraison et de reprise de possession sont compris dans le coût de location.

Les quantités estimatives indiquées dans le présent document s'étendent sur un (1) an et sont à titre indicatif seulement. Les quantités indiquées dans l'annexe B1 - Nouvelle-Écosse et B2 - Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard seront multipliées par deux (2) afin de déterminer le montant sur deux (2) ans aux fins d'évaluation. Toutes les valeurs indiquées à la case « Montant » (y compris la 2° période facultative d'un (1) an) seront additionnées pour obtenir un prix estimatif total. Les frais de livraison et de réception doivent être compris dans le coût de location. Toutes les valeurs indiquées dans les annexes B1 et B2 seront additionnées pour calculer le prix estimatif. Une (1) seule offre à commandes sera publiée.

Taux de location : Berlines compactes / 5 occupants, 4 portières,
 4 cylindres, transmission automatique et moteur ID50, en conformité avec la spécification D50 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	2 000	\$	Par jour	\$	
2. Taux	500	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	100	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulatio	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA	PRISE DE POSSESSIO	N (QTÉ ESTIMATIVE -			
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Taux de location : Berlines intermédiaires / 5 occupants, 4 portières,
 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification D00 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000	\$	Par jour	\$	
2. Taux	500	\$	PAR SEMAINE	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	100	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA F	12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -				
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

3. Taux de location : **Berlines compactes / 5 occupants –** 4 portières, 4-5 places, 4-6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **D30 du GCVAG.** 

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	2 000	\$	Par jour	\$	
2. Taux	500	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	100	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulatio	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA	PRISE DE POSSESSIO	N (QTÉ ESTIMATIVE -			
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Taux de location : PETITES FAMILIALES – 4 portières, 4 places, 4 cylindres, 4. transmission automatique, en conformité avec la spécification H50 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	1 000	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulatio	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA				
10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

Taux de location: FAMILIALES INTERMÉDIAIRES – 4 portières, 6 cylindres, 5. transmission automatique, en conformité avec la spécification H00 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	1 000	\$	Par jour	\$
2. Taux	200	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	50	\$	PAR MOIS	\$
4. Frais d'annulation	4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -				
10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

Taux de location: MINI-FOURGONNETTES / 7 OCCUPANTS /CARROSSERIE 6. ALLONGÉE (256), 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification M60 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	1 500	\$	Par jour	\$	
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation	ON (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA	PRISE DE POSSESSIO				
10)					
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :					

E6HAL-130011/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

7. Taux de location : **FOURGONNETTES COMMERCIALES**, 8 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **T60 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	3 500 jours	\$	Par jour	\$		
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA I	PRISE DE POSSESSIO	N (QTÉ ESTIMATIVE -				
10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

8. Taux de location : **CAMIONNETTES DE 1/4 TONNE**, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **L61 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500	\$	Par jour	\$	
2. Taux	300	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation			TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA	PRISE DE POSSESSIO	n (Qté Estimative -			
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

9. Taux de location : **CAMIONNETTES DE 1/2 TONNE**, (4x4) 8 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **N41 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500	\$	Par jour	9		
2. Taux	300	\$	PAR SEMAINE	9		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	9		
4. Frais d'annulati	ON (S'IL Y A LIEU) —	TAUX FIXE	9			
12 heures avant la prise de possession (Qté Estimative						
- 10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# 10. Taux de location : **PETITES CAMIONNETTES**, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **L41 (4 x 4) du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000	\$	Par jour		\$
2. Taux	200	\$	Par semaine		\$
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois		\$
4. Frais d'annulati	ON (S'IL Y A LIEU) —	ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE		\$
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE			
- 10)					
Marque et modèle	DES VÉHICULES OFFI	ERTS:			
					1

# 11. Taux de location : CAMIONNETTES – CABINE ALLONGÉE – Q40 4 X 2/Q41 4 X 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000	\$	Par jour		\$	
2. Taux	200	\$	Par semaine		\$	
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois		\$	
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE		\$	
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE						
- 10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

# 12. Taux de location - **CAMIONNETTES - CABINE MULTIPLACE**- **Q80** 4 x 2/**Q81** 4 x 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000	\$	Par jour	\$
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :				

E6HAL-130011/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

#### Taux de location - FOURGONNETTES TRONQUÉES - CABINE ET CHÂSSIS, 13. S70 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500	\$	Par jour		\$	
2. Taux	100	\$	Par semaine		\$	
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois		\$	
4. Frais d'annulati	ON (S'IL Y A LIEU) —	ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE		\$	
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

FOURGON GRAND VOLUME, de 1 à 1.5 tonne, conforme au GMV S70. Roues 14. arrière simple ou double, 14 500 lb, et carrosserie cargo de 14 à 16 pieds. Le fourgon doit être doté d'une porte-rideau et d'une rampe escamotable rangée sous la carrosserie du véhicule.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$
4. FRAIS D'ANNULATI	ON (S'IL Y A LIEU) -	TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI			
- 10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# ANNEXE B2- PREMIÈRE PÉRIODE (DEUX ANS)

# BASE DE PAIEMENT – NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Toutes les données estimatives d'utilisation sont celles fournies par le ministère de la Défense nationale seulement. Ce sont les données qu'il faut utiliser aux fins d'évaluation. Les frais de livraison et de reprise de possession sont compris dans le coût de location.

La livraison et la reprise de possession des véhicules incombent au fournisseur :

- dans un rayon de 120 km de l'immeuble K10, BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick);
- dans un rayon de 50 km de Saint John, Moncton et Fredericton (Nouveau-Brunswick), et de Summerside et Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).
- i) Entrez seulement les renseignements demandés dans le tableau
- ii) Quantité estimative x prix unitaire = montant (effectuez ce calcul pour les lignes 1 à 4)
- iii) Définitions : **Un jour = vingt-quatre (24) heures**

Une semaine = sept (7) jours

Un mois = trente (30) jours ou trente et un (31) jours (s'il y a lieu)

 Taux de location : Berlines compactes / 5 occupants, 4 portières,
 4 cylindres, transmission automatique et moteur ID50, en conformité avec la spécification D50 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000	\$	Par jour	\$	
2. Taux	200	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulatio	N (S'IL Y A LIEU) — A	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA	PRISE DE POSSESSIO				
10)					
Manager of					

Marque et modèle des véhicules offerts :

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Taux de location : Berlines intermédiaires / 5 occupants, 4 portières,
 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification D00 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$		
2. Taux	100	\$	PAR SEMAINE	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO					
10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

3. Taux de location : **Berlines compactes / 5 occupants –** 4 portières, 4-5 places, 4-6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **D30 du GCVAG.** 

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	1 000 jours	\$	Par jour	\$		
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -						
10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins trois (3) grosses voitures dans le secteur de
la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).
Nombre de grosses voitures disponibles en tout temps :

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

4. Taux de location :**PETITES FAMILIALES** – 4 portières, 4 places, 4 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **H50 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	900 jours	\$	Par jour	\$		
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

5. Taux de location: **FAMILIALES INTERMÉDIAIRES** – 4 portières, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **H00 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	900 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	50	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$	
3. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO				
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins deux (2) familiales intermédiaires dans le secteur de la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).

Nombre de familiales intermédiaires disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

6. Taux de location: MINI-FOURGONNETTES / 7 OCCUPANTS /CARROSSERIE ALLONGÉE (256), 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification M60 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$		
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO					
10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins dix (10) fourgonnettes de 7 places dans le
secteur de la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).
Nombre de fourgonnettes de 7 places disponibles en tout temps :
Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins cinq (5) fourgonnettes de 7 places dans le
secteur de Saint John (Nouveau-Brunswick).
Nombre de fourgonnettes de 7 places disponibles en tout temps :

7. Taux de location : **FOURGONNETTES COMMERCIALES**, 8 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **T60 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	200	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO				
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins deux (2) fourgons dans le secteur de Saint John (Nouveau-Brunswick).

Nombre de fourgons disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

8. Taux de location : **CAMIONNETTES DE 1/4 TONNE**, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **L61 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	150	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) — annulation moins de 12 heures avant la prise de possession (Qté Estimative - 10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins deux (2) camionnettes de 1/4 tonne dans le secteur de Saint John (Nouveau-Brunswick).

Nombre de camionnettes de 1/4 tonne disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

9. Taux de location : **CAMIONNETTES DE 1/2 TONNE**, (4x4) 8 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **N41 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
MARQUE ET MODÈLE	DES VÉHICULES OFFI			

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins dix (10) camionnettes à 4 roues motrices de 1/2 tonne dans le secteur de la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).

Nombre de camionnettes à 4 roues motrices de 1/2 tonne disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# 10. Taux de location : **PETITES CAMIONNETTES**, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **L41 (4 x 4) du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour	\$		
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA						
- 10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

## 11. Taux de location : CAMIONNETTES - CABINE ALLONGÉE - Q40 4 X 2/Q41 4 X 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

### 12. Taux de location - **CAMIONNETTES - CABINE MULTIPLACE**- **Q80** 4 x 2/**Q81** 4 x 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour		₩	
2. Taux	250	\$	Par semaine		\$	
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois		\$	
4. Frais d'annulati	ON (S'IL Y A LIEU) —	ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE		\$	
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

## 13. Taux de location – FOURGONNETTES TRONQUÉES – CABINE ET CHÂSSIS, S70 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulati	ON (S'IL Y A LIEU) —	ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI				
- 10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					
		-			

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

14. **FOURGON GRAND VOLUME**, de 1 à 1.5 tonne, conforme au **GMV S70**. Roues arrière simple ou double, 14 500 lb, et carrosserie cargo de 14 à 16 pieds. Le fourgon doit être doté d'une porte-rideau et d'une rampe escamotable rangée sous la carrosserie du véhicule

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$	
4. FRAIS D'ANNULATI	ON (S'IL Y A LIEU) —	ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI	ON (QTÉ ESTIMATIVE			
- 10)		·			
Marque et modèle des véhicules offerts :					
		-			

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

#### ANNEXE B2- DEUXIÈME PÉRIODE (OPTION D'UNE ANNÉE)

### BASE DE PAIEMENT – NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Toutes les données estimatives d'utilisation sont celles fournies par le ministère de la Défense nationale seulement. Ce sont les données qu'il faut utiliser aux fins d'évaluation. Les frais de livraison et de reprise de possession sont compris dans le coût de location.

La livraison et la reprise de possession des véhicules incombent au fournisseur :

- dans un rayon de 120 km de l'immeuble K10, BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick);
- dans un rayon de 50 km de Saint John, Moncton et Fredericton (Nouveau-Brunswick), et de Summerside et Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard).
- i) Entrez seulement les renseignements demandés dans le tableau
- ii) Quantité estimative x prix unitaire = montant (effectuez ce calcul pour les lignes 1 à 4)
- iii) Définitions : Un jour = vingt-quatre (24) heures

Une semaine = sept (7) jours

Un mois = trente (30) jours ou trente et un (31) jours (s'il y a lieu)

 Taux de location : Berlines compactes / 5 occupants, 4 portières,
 4 cylindres, transmission automatique et moteur ID50, en conformité avec la spécification D50 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 000	\$	Par jour	\$
2. Taux	200	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulatio	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE -				
10)				
NA				•

MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS:

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Taux de location : Berlines intermédiaires / 5 occupants, 4 portières,
 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification D00 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant		
			DÉLIVRANCE			
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$		
2. Taux	100	\$	PAR SEMAINE	\$		
HEBDOMADAIRE						
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$		
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$		
12 HEURES AVANT LA F						
10)						
Marque et modèle des véhicules offerts :						

3. Taux de location : **Berlines compactes / 5 occupants –** 4 portières, 4-5 places, 4-6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **D30 du GCVAG.** 

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	1 000 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation 12 heures avant la 1 10)			Taux fixe	\$	
Marque et modèle des véhicules offerts :					

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins trois (3) grosses voitures dans le secteur de
la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).
Nombre de grosses voitures disponibles en tout temps :

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

4. Taux de location :**PETITES FAMILIALES** – 4 portières, 4 places, 4 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **H50 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	900 jours	\$	Par jour		\$
2. Taux	100	\$	Par semaine		\$
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois		\$
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE		\$
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO	N			
Marque et modèle de	ES VÉHICULES OFFERT				

5. Taux de location: **FAMILIALES INTERMÉDIAIRES** – 4 portières, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **H00 du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	900 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	50	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$	
3. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO				
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins deux (2) familiales intermédiaires dans le secteur de la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).

Nombre de familiales intermédiaires disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011 HAL-3-71216

6. Taux de location: MINI-FOURGONNETTES / 7 OCCUPANTS /CARROSSERIE ALLONGÉE (256), 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification M60 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	100	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO	N (QTÉ ESTIMATIVE -			
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins dix (10) fourgonnettes de 7 places dans le
secteur de la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).
Nombre de fourgonnettes de 7 places disponibles en tout temps :
Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins cinq (5) fourgonnettes de 7 places dans le
secteur de Saint John (Nouveau-Brunswick).
Nombre de fourgonnettes de 7 places disponibles en tout temps :

7. Taux de location : FOURGONNETTES COMMERCIALES, 8 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification T60 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$	
2. Taux	200	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$	
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$	
12 HEURES AVANT LA F	PRISE DE POSSESSIO				
10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins deux (2) fourgons dans le secteur de Saint John (Nouveau-Brunswick).

Nombre de fourgons disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

Taux de location : CAMIONNETTES DE 1/4 TONNE, 6 cylindres, transmission 8. automatique, en conformité avec la spécification L61 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	1 800 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	150	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	25	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation	N (S'IL Y A LIEU) — A	NNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA I	PRISE DE POSSESSIO			
10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins deux (2) camionnettes de 1/4 tonne dans le secteur de Saint John (Nouveau-Brunswick).

Nombre de camionnettes de 1/4 tonne disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

Taux de location : CAMIONNETTES DE 1/2 TONNE, (4x4) 8 cylindres, 9. transmission automatique, en conformité avec la spécification N41 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
MARQUE ET MODÈLE DES VÉHICULES OFFERTS :				

Le fournisseur doit être en mesure d'avoir au moins dix (10) camionnettes à 4 roues motrices de 1/2 tonne dans le secteur de la BFC Gagetown, Oromocto (Nouveau-Brunswick).

Nombre de camionnettes à 4 roues motrices de 1/2 tonne disponibles en tout temps : \_\_\_\_\_.

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

# 10. Taux de location : **PETITES CAMIONNETTES**, 6 cylindres, transmission automatique, en conformité avec la spécification **L41 (4 x 4) du GCVAG**.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour		\$
2. Taux	250	\$	Par semaine		\$
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois		\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE		\$
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI				
- 10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

# 11. Taux de location : CAMIONNETTES – CABINE ALLONGÉE – Q40 4 X 2/Q41 4 X 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> nité de	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

### 12. Taux de location - **CAMIONNETTES – CABINE MULTIPLACE**– **Q80** 4 x 2/**Q81** 4 x 4.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour		₩
2. Taux	250	\$	Par semaine		\$
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois		\$
4. Frais d'annulation (s'il y a lieu) – annulation moins de			TAUX FIXE		\$
12 HEURES AVANT LA	A PRISE DE POSSESSI				
- 10)					
Marque et modèle des véhicules offerts :					

## 13. Taux de location – FOURGONNETTES TRONQUÉES – CABINE ET CHÂSSIS, S70 du GCVAG.

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	Unité de	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	3 650 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	75	\$	Par mois	\$
		ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				
THE REAL PLANTS IN THE PROPERTY OF THE PROPERT				

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

E6HAL-130011/A

HAL-3-71216

14. **FOURGON GRAND VOLUME**, de 1 à 1.5 tonne, conforme au **GMV S70**. Roues arrière simple ou double, 14 500 lb, et carrosserie cargo de 14 à 16 pieds. Le fourgon doit être doté d'une porte-rideau et d'une rampe escamotable rangée sous la carrosserie du véhicule

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	2 500 jours	\$	Par jour	\$
2. Taux	250	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	50	\$	Par mois	\$
4. Frais d'annulati	ON (S'IL Y A LIEU) —	ANNULATION MOINS DE	TAUX FIXE	\$
12 HEURES AVANT LA PRISE DE POSSESSION (QTÉ ESTIMATIVE				
- 10)				
Marque et modèle des véhicules offerts :				

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

#### PRIX ----- ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES à fournir sur demande, comme suit :

#### DES PNEUS D'HIVER

ARTICLE	QTÉ ESTIMATIVE	TAUX QUOTIDIEN	Montant
6 PLIS	20 jeux	\$ par jour	\$
8 PLIS	25 jeux	\$ par jour	\$
10 plis	15 jeux	\$ par jour	\$

#### CAPOTS DE CAISSE

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	80	\$	Par jour	\$
2. Taux	20	\$	PAR SEMAINE	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	10	\$	Par mois	\$

#### Atelages de remorque (camions et camionnettes seulement)

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant
			DÉLIVRANCE	
1. TAUX QUOTIDIEN	80	\$	Par jour	\$
2. Taux	20	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	10	\$	Par mois	\$

#### BARRIÈRE DE SÉCURITÉ (FOURGONS SEULEMENT)

Direction (Foregoing Secretary)					
	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	<b>U</b> NITÉ DE	Montant	
			DÉLIVRANCE		
1. TAUX QUOTIDIEN	80	\$	Par jour	\$	
2. Taux	20	\$	Par semaine	\$	
HEBDOMADAIRE					
3. TAUX MENSUEL	10	\$	Par mois	\$	

#### Tapis de caoutchouc (fourgons seulement)

	QTÉ ESTIMATIVE	PRIX UNITAIRE	PRIX UNITAIRE	Montant
1. TAUX QUOTIDIEN	50 ensembles	\$	Par jour	\$
2. Taux	15	\$	Par semaine	\$
HEBDOMADAIRE				
3. TAUX MENSUEL	5	\$	Par mois	\$

E6HAL-130011/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

HAL-3-71216

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE « C »

#### **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE**

#### 1. Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel
- 2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
  - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
  - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
  - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
  - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
  - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
  - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
  - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
  - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
  - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6HAL-13-0011 HAL-3-71216 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.

- j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
- k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- I. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
- m. Droits de poursuite : Conformément é l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministre de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur Direction du droit des affaires Bureau régional du Québec (Ottawa) Ministère de la Justice 284, rue Wellington, pièce SAT-6042 Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal Section du contentieux des affaires civiles Ministère de la Justice 234, rue Wellington, Tour de l'Est Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris ou en sus) au nom du Canada.

E6HAL-130011/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client

E6HAL-13-0011

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

HAL-3-71216

#### 2. Véhicules - location à long terme

- 1. L'entrepreneur ne doit pas assurer les risques que comporte pour le Canada l'utilisation ou l'exploitation de tout véhicule loué à long terme (plus de 30 jours) par le Canada, sauf si des lois provinciales obligent tout locateur à assurer tout véhicule loué. Dans ce cas, l'entrepreneur doit souscrire à une police d'assurance pour le véhicule ainsi loué et une copie de la police ou une preuve d'assurance doit être fournie au Canada.
- Le Canada ne souscrit pas nécessairement une assurance des dommages collision ou tous risques pour le véhicule. Il s'agit d'une option qui doit être déterminée par le Canada conformément à la Politique sur la gestion des risques du Conseil du Trésor.
- 3. Advenant un accident à un véhicule auto-assuré par le Canada (à titre de locataire), celui-ci doit établir une estimation écrite des réparations et décider, en consultation avec l'entrepreneur (à titre de bailleur), de l'endroit où doivent être effectuées les réparations. Si l'entrepreneur décide de faire faire les réparations ailleurs et que le coût de ces réparations est plus élevé que celui de l'estimation fournie, le Canada ne doit payer que le montant le moins élevé. En outre, si l'entrepreneur décide de faire réparer le véhicule à un emplacement autre que celui précisé par le Canada, l'entrepreneur doit être responsable des frais de remorquage du véhicule vers cet autre emplacement.
- 4. En cas d'accident invalidant subi par un véhicule de location, tous les frais de location doivent cesser de s'appliquer sur ce véhicule.

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation E6HAL-130011/A Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hal219

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6HAL-13-0011

HAL-3-71216

### ANNEXE "D" LISTE DES NOMS DES ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:

a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;

Administrateurs: (S'il vous plaît écrire en lettres moulées)

NOM	NOM